

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (UE) 2020/878

Date de révision 17/07/2023

Numéro de révision 0.42

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit RS Pro Heavy Duty Adhesive

Codes produit 136-8536, ZP

Numéro du fiche de données de sécurité 01920

Identifiant de formule unique (UFI) 8MUC-5066-P001-WJHF

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

RS Components SAS
Rue Norman King
CS40453
60031 Beauvais Cedex
France
+33 825 03 40 34
qualite.mail@rs-components.com
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail qualite.mail@rs-components.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence -

+33 1 72 11 00 03 (24hr)

+44 1235 239670 (24hr)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aérosols	Catégorie 1 - (H222, H229)
Corrosion/irritation cutanée	

	Catégorie 2 - (H315)
Danger par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Cyclohexane, Ethyl acetate, white mineral oil (petroleum)



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

H315 - Provoque une irritation cutanée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 - Éviter de respirer les aérosols.

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)

Dimethylether 115-10-6	60-100	01-2119472128-37-00 00	204-065-8	Flam. Gas 1A (H220) (Press. Gas)	-	-	-
Cyclohexane 110-82-7	10-30	01-2119463273-41-00 00	203-806-2	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
Ethyl acetate 141-78-6	1-5	01-2119475103-46-00 00	205-500-4	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
white mineral oil (petroleum) 8042-47-5	1-5	Aucune donnée disponible	232-455-8	Asp. Tox. 1 (H304)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Cyclohexane 110-82-7	12705	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Ethyl acetate 141-78-6	5620	18000	Aucune donnée disponible	14.4131	Aucune donnée disponible
white mineral oil (petroleum) 8042-47-5	5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle du personnel et premiers secours	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.
------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS ÊTRE ARRÊTÉE.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
Autres informations	Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le sol.
Méthodes de nettoyage	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression. En cas d'éclatement. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants

appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Diméthylether 115-10-6	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1910 mg/m ³ STEL 2000 ppm STEL 3820 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³
Cyclohexane 110-82-7	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL 800 ppm STEL 2800 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 350 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700.0 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ *
Ethyl acetate 141-78-6	STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL 400 ppm STEL 1468 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³	STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Diméthylether 115-10-6	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 mg/m ³ Ceiling: 2000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³ STEL: 2000 ppm STEL: 3840 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2000 mg/m ³
Cyclohexane 110-82-7	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 700 mg/m ³ Ceiling: 2000 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 172 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 344 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 350 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 875 mg/m ³
Ethyl acetate 141-78-6	STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm	TWA: 700 mg/m ³ Ceiling: 900 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 540 mg/m ³ STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm	TWA: 150 ppm TWA: 500 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 1100 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 730 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1470 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Diméthylether 115-10-6	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³

			Peak: 8000 ppm Peak: 15200 mg/m ³		
Cyclohexane 110-82-7	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL: 375 ppm STEL: 1300 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ Peak: 800 ppm Peak: 2800 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³
Ethyl acetate 141-78-6	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 730 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 750 mg/m ³ Peak: 400 ppm Peak: 1500 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³	sz+ TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³
white mineral oil (petroleum) 8042-47-5	-	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ Peak: 20 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m ³
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Dimethylether 115-10-6	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³ STEL: 3000 ppm STEL: 5760 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	STEL: 1500 ppm STEL: 2280 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³
Cyclohexane 110-82-7	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL: 600 ppm STEL: 2100 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 350 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 344 mg/m ³	TWA: 23 ppm TWA: 80 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³
Ethyl acetate 141-78-6	TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm	TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 1441 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³ TWA: 54 ppm STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm	Ceiling: 300 ppm Ceiling: 1100 mg/m ³ TWA: 150 ppm TWA: 500 mg/m ³
white mineral oil (petroleum) 8042-47-5	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Dimethylether 115-10-6	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 495 ppm TWA: 950 mg/m ³ STEL: 781 ppm STEL: 1500 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 384 mg/m ³ STEL: 250 ppm STEL: 480 mg/m ³	TWA: 1000 mg/m ³
Cyclohexane 110-82-7	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1400 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 525 mg/m ³ STEL: 187.5 ppm STEL: 656.25 mg/m ³	STEL: 1000 mg/m ³ TWA: 300 mg/m ³ skóra*
Ethyl acetate 141-78-6	STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm	STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³	STEL: 1468 mg/m ³ TWA: 734 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Dimethylether 115-10-6	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³ STEL: 15360 mg/m ³ STEL: 8000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³
Cyclohexane 110-82-7	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL: 2800 mg/m ³ STEL: 800 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³
Ethyl acetate 141-78-6	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm	TWA: 111 ppm TWA: 400 mg/m ³ STEL: 139 ppm STEL: 500 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ Ceiling: 1100 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³
white mineral oil (petroleum) 8042-47-5	-	-	-	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	-

Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Dimethylether 115-10-6	Vägledande KGV: 800 ppm Vägledande KGV: 1500 mg/m ³ NGV: 500 ppm NGV: 950 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1910 mg/m ³	TWA: 400 ppm TWA: 766 mg/m ³ STEL: 500 ppm STEL: 958 mg/m ³
Cyclohexane 110-82-7	NGV: 200 ppm NGV: 700 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 700 mg/m ³ STEL: 800 ppm STEL: 2800 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 350 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 1050 mg/m ³
Ethyl acetate 141-78-6	Bindande KGV: 300 ppm Bindande KGV: 1100 mg/m ³ NGV: 150 ppm NGV: 550 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 730 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1460 mg/m ³	TWA: 734 mg/m ³ TWA: 200 ppm STEL: 1468 mg/m ³ STEL: 400 ppm
white mineral oil (petroleum) 8042-47-5	-	TWA: 5 mg/m ³	-

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Cyclohexane 110-82-7	-	-	-	150 mg/g Creatinine - urine (1,2-Cyclohexanediol) - at the end of the work shift; at chronic exposure after several successive shifts 450 µg/L - blood (Cyclohexanol) - during exposure 3.20 mg/g Creatinine - urine (Cyclohexanol) - during the second half of the work shift	-
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Cyclohexane 110-82-7	-	-	-	150 mg/g Creatinine (urine - total 1,2-Cyclohexanediol (after hydrolysis) end of shift) 150 mg/g Creatinine (urine - total 1,2-Cyclohexanediol (after hydrolysis) for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) 150 mg/g Creatinine - BAT (for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) urine	150 mg/g Creatinine (urine - total 1,2-Cyclohexanediol (after hydrolysis) end of shift) 150 mg/g Creatinine (urine - total 1,2-Cyclohexanediol (after hydrolysis) for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts)
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni	
Cyclohexane 110-82-7	150 mg/g Creatinine - urine (1,2-Cyclohexanediol	-	150 mg/g creatinine (urine - total 1,2-Cyclohexanediol end	-	

	(after hydrolysis)) - at the end of the work shift; for long-term exposure: at the end of the work shift after several consecutive workdays		of shift, and after several shifts (for long-term exposures) 146 µmol/mmol creatinine (urine - total 1,2-Cyclohexanediol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures))	
--	---	--	--	--

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers Aucune information disponible

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Dimethylether 115-10-6	-	-	1894 mg/m ³ [4] [6]
Cyclohexane 110-82-7	-	2016 mg/kg bw/day [4] [6]	700 mg/m ³ [4] [6] 1400 mg/m ³ [4] [7] 700 mg/m ³ [5] [6] 1400 mg/m ³ [5] [7]
Ethyl acetate 141-78-6	-	63 mg/kg bw/day [4] [6]	734 mg/m ³ [4] [6] 1468 mg/m ³ [4] [7] 734 mg/m ³ [5] [6] 1468 mg/m ³ [5] [7]
white mineral oil (petroleum) 8042-47-5	-	217.05 mg/kg bw/day [4] [6]	164.56 mg/m ³ [4] [6]

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public Aucune information disponible.

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Dimethylether 115-10-6	-	-	471 mg/m ³ [4] [6]
Cyclohexane 110-82-7	59.4 mg/kg bw/day [4] [6]	-	206 mg/m ³ [4] [6] 412 mg/m ³ [4] [7] 206 mg/m ³ [5] [6] 412 mg/m ³ [5] [7]
Ethyl acetate 141-78-6	4.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	367 mg/m ³ [4] [6] 734 mg/m ³ [4] [7] 367 mg/m ³ [5] [6] 734 mg/m ³ [5] [7]
white mineral oil (petroleum) 8042-47-5	25 mg/kg bw/day [4] [6]	-	34.78 mg/m ³ [4] [6]

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Dimethylether 115-10-6	0.155 mg/L	1.549 mg/L	0.016 mg/L	-	-
Cyclohexane 110-82-7	0.207 mg/L	0.207 mg/L	0.207 mg/L	-	-
Ethyl acetate 141-78-6	0.24 mg/L	1.65 mg/L	0.024 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Dimethylether 115-10-6	0.681 mg/kg sediment dw	0.069 mg/kg sediment dw	160 mg/L	0.045 mg/kg soil dw	-
Cyclohexane 110-82-7	16.68 mg/kg sediment dw	16.68 mg/kg sediment dw	3.24 mg/L	3.38 mg/kg soil dw	-
Ethyl acetate 141-78-6	1.15 mg/kg sediment dw	0.115 mg/kg sediment dw	650 mg/L	0.148 mg/kg soil dw	0.2 g/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
Équipement de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité étanches. Des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont recommandées contre les expositions médicales ou industrielles.
Protection des mains	Gants imperméables. Porter des gants appropriés.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Aspect	Aérosol
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	76 °C	Aucun(e) connu(e)

Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	80 °C	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau Insoluble in water	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	<1 @ °C	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives	Non è considerato esplosivo
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
-------------------	--------------------------------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive.
----------------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

Inhalation	L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation. (d'après les composants).
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation.
Contact avec la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de toxicité**

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	10,560.10 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	2,206.50 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	14.40 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	99,999.00 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Dimethylether	-	-	= 164000 ppm (Rat) 4 h
Cyclohexane	= 12705 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 32880 mg/m ³ (Rat) 4 h

Ethyl acetate	= 5620 mg/kg (Rat)	> 18000 mg/kg (Rabbit)	= 4000 ppm (Rat) 4 h
white mineral oil (petroleum)	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
---	---

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes	Aucune information disponible.
-------------------------------	--------------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Diméthylether	-	LC50: >4.1g/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i>)	-	-
Cyclohexane	EC50: >500mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: 3.96 - 5.18mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: 23.03 - 42.07mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: 24.99 - 44.69mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: 48.87 - 68.76mg/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i>)	-	-
Ethyl acetate	-	LC50: 220 - 250mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =484mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) LC50: 352 - 500mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>)	-	EC50: =560mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)
white mineral oil (petroleum)	-	LC50: >10000mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage
Diméthylether	-0.18
Cyclohexane	3.44
Ethyl acetate	0.73
white mineral oil (petroleum)	6

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Diméthylether	La substance n'est pas PBT/vPvB
Cyclohexane	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Ethyl acetate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
white mineral oil (petroleum)	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés

Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS, FLAMMABLE (CONTAINS cyclohexane)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	None
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS, FLAMMABLE (CONTAINS cyclohexane)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	None
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
EmS-No	F-D, S-U
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
--	--------

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS, FLAMMABLE (CONTAINS cyclohexane)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	None
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS, FLAMMABLE (CONTAINS cyclohexane)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	None
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de restriction en tunnel	(D)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Nom chimique	Numéro RG, France
Cyclohexane - 110-82-7	RG 84
Ethyl acetate - 141-78-6	RG 84
white mineral oil (petroleum) - 8042-47-5	RG 36bis

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Cyclohexane - 110-82-7	Use restricted. See item 57. Use restricted. See item 75.	-
Ethyl acetate - 141-78-6	Use restricted. See item 75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
white mineral oil (petroleum) - 8042-47-5	Agent phytosanitaire

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

- H220 - Gaz extrêmement inflammable
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Aérosol inflammable	D'après les données d'essai

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
 Base de données sur les substances dangereuses
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 Organisation mondiale de la santé

Date de révision 17/07/2023

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité